



VILLE DE BLÉRÉ

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2015

Le 6 octobre 2015, le conseil municipal, légalement convoqué le 29 septembre 2015, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Bléré, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Daniel LABARONNE – Maire.

Etaient présents : M. LABARONNE Daniel, M. CHANTELOUP Lionel, Mme DALAUDIER Nicole, M. OMONT Jean-Claude, Mme BAGAS Emmanuelle, M. BOUVIER Jean-Pierre, Mme PAPIN Gisèle, M. GOETGHELUCK Patrick, Mme ROY Marie-Laure, Mme CAPPELLE Françoise, Mme BONNELIE Catherine, M. FERON Pascal, M. NEBEL Fabien, M. RAUZY Bruno, M. BRUNO Lionel, M. REUILLON Jean-Jacques, Mme MAUDUIT Anne, M. RAFEL Jean-Serge, Mme MARTIN Christiane, M. DUTARDRE Roger, M. GONZALEZ Franck, Mme DUFRAISSE Sylvie, M. LIMAS Mathieu, Mme PIERROT Sabrina

Absents excusés : M. ROUX Didier, Mme BOUQUET Micheline, Mme CURASSIER-LAURIER Nathalie (pouvoir à M. CHANTELOUP Lionel), M. FIALEIX Christophe (pouvoir à Mme BAGAS Emmanuelle), Mme LAINE Isabelle

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.
M. Patrick GOETGHELUCK est nommé secrétaire de séance.

INVITATION DU LIEUTENANT SEBASTIEN MINIER

Le lieutenant MINIER est le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie MONTLOUIS SUR LOIRE / BLERE.

Le lieutenant MINIER a présenté le dispositif « voisins vigilants » qui a pour vocation de rassurer la population et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Le principe est simple et a pour but de transmettre, par l'intermédiaire de personnes reconnues comme les référents du quartier, des informations à la gendarmerie en cas de situation de risque observée dans leur quartier, permettant ainsi une intervention quand cela est nécessaire.

A la fin de l'exposé, M. le Maire a remercié le lieutenant MINIER et a précisé que le dispositif sera discuté au sein des comités de quartier.

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE - conseil municipal du 8 septembre 2015

→ Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal.

1. FUSION DES EHPAD DE BLERE ET DE MONTLOUIS SUR LOIRE

Mme GAVA (directrice) et M. COURET (directeur adjoint) ont présenté le projet de fusion lors du conseil municipal du 16 juin dernier. Dans cette présentation, ils ont notamment précisé que le conseil municipal de chaque commune d'implantation de l'EHPAD doit émettre un avis sur la fusion.

Le siège social de la nouvelle entité juridique intercommunale sera situé à Bléré et la présidence du Conseil d'Administration sera assurée par le président de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau.

→ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votes, émet un avis favorable à la fusion des EHPAD de Bléré et de la Bourdaisière à Montlouis (12 votes pour – 9 votes contre – 5 abstentions). La fusion sera effective par application de l'arrêté conjoint de l'ARS et du Conseil Départemental.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1. COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATIONS SUITE A L'ELECTION DE M. NEBEL AU POSTE DE 3^{ème} ADJOINT

→ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les modifications comme indiqué ci-dessous.

Finances et ressources humaines	Affaires économiques, tourisme, marché
Maire + adjoints + 5 membres + DGS + DST + trésorier	Maire + adjoints + 5 membres + DGS + DST + trésorier
FIALEIX Christophe	FÉRON Pascal
ROY Marie-Laure	GOETGHELUCK Patrick
CAPPELLE Françoise	CAPPELLE Françoise
RAFEL Jean-Serge	MARTIN Christiane
PIERROT Sabrina	GONZALEZ Franck

Urbanisme, PLU	Patrimoine, travaux bâtiments
NEBEL Fabien + 10 membres + DST	NEBEL Fabien + 10 membres + DST
CHANTELOUP Lionel	CHANTELOUP Lionel
OMONT Jean-Claude	GOETGHELUCK Patrick
FÉRON Pascal	BRUNO Lionel
GOETGHELUCK Patrick	OMONT Jean-Claude
ROUX Didier	ROUX Didier
ROY Marie-Laure	ROY Marie-Laure
MARTIN Christiane	MARTIN Christiane
DUTARDRE Roger	DUTARDRE Roger
GONZALEZ Franck	DUFRAISSE Sylvie
PIERROT Sabrina	PIERROT Sabrina

2.2. CIMETIERE – RETROCESSION D'UNE CONCESSION

Un ancien habitant de Bléré souhaite rétrocéder à la commune une concession cimetière. Cette concession d'une durée de 50 ans a été achetée le 22 février 1991 pour un montant de 324,56 € ; elle n'a jamais été occupée.

L'article 8 du règlement du cimetière prévoit la possibilité de rachat et sous réserve que la concession soit libre de tout corps et de toute construction. Dans le cas présent, le monument posé par la famille a été enlevé mais le caveau a été laissé en place.

M. le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession de cette concession remise en état pour un montant de 168,77 €, correspondant au tarif de la concession de l'époque, au prorata de la date d'achat.

L'emplacement étant équipé d'un caveau, M. le Maire propose, lors de la revente de la concession, d'ajouter au prix de base la somme de 168,77 €. La ville fera ainsi une « opération blanche » et c'est un avantage pour le concessionnaire qui n'aura pas à assumer les frais de construction d'un caveau.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte le rachat de la concession au prix de 170 € (prix arrondi) ;**
- **décide de majorer le prix de revente de la concession de 170 €.**

3. AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

3.1. RASED - REPARTITION DES CREDITS DE FOURNITURES - ANNEE 2014 / 2015

Le Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED) est installé à l'école Balzac et il prend en charge les élèves de toutes les communes du canton. La commune attribue 1,50 € par élève pour les fournitures scolaires et cette somme est ensuite remboursée par les communes concernées, en fonction du nombre d'élèves inscrits dans leur école, que ces élèves bénéficient ou non des services du psychologue.

Pour l'année 2014/2015, la ventilation entre les communes du réseau d'aide est la suivante :

COMMUNES	Nombre d'élèves	Participation commune (1,50 € / élève)
BLERE	382	573,00
CHENONCEAUX	45	67,50
CHISSEAUX	47	70,50
CIGOGNE	55	82,50
CIVRAY DE TOURAINE	156	234,00
DIERRE	53	79,50
EPEIGNE LES BOIS	47	70,50
FRANCUEIL	126	189,00
LA CROIX EN TOURAINE	202	303,00
LUZILLE	72	108,00
	1 185	1 777,50

→ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la répartition des crédits entre les communes comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- décide de maintenir à 1,50 € le crédit par élève pour l'année 2015/2016 (à prévoir au budget 2016).

3.2. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLERE VAL DE CHER – COMPETENCE ALSH Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des bâtiments

La communauté de communes est compétente pour « construction, aménagement, entretien, gestion et animation des Accueil de Loisirs Sans Hébergement » depuis le 1^{er} janvier 2013.

La commune et la CCBVC ont signé une convention de mise à disposition pour les bâtiments utilisés par l'accueil de loisirs (en décembre 2013) et un avenant n° 1 (en février 2014) pour modifier les conditions d'utilisation des salles du Vieux Logis.

Le projet d'avenant n° 2 a pour objet :

- la mise à jour des locaux utilisés ;
- la mise à jour du calcul de la participation financière de la CCBVC (suppression du mercredi matin dans les temps d'utilisation).

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide le projet d'avenant n° 2 ;
- autorise M. le Maire à signer le document.

4. PATRIMOINE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE REGIONALE DU CENTRE POUR LE LIVRE, L'IMAGE ET LA CULTURE NUMERIQUE (CICLIC)

La ville projette de mettre en œuvre une grande opération autour de la mémoire des cavalcades organisées dans la commune pendant plusieurs décennies du 20^e siècle et elle souhaite produire un film, en associant les habitants à sa réalisation.

Pour monter ce projet, M. le Maire et Mme PAPIN ont contacté l'agence « Ciclic » qui a pour mission statutaire de mettre en œuvre toutes les actions visant à assurer la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel en région Centre. Cette mission lui est confiée par l'Etat et par la Région Centre, et elle passe par la collecte, la sauvegarde, la conservation et la diffusion de ce patrimoine.

Ciclic mettra également à la disposition de la ville une ciné-valise qui permettra de diffuser des films amateurs sur les cavalcades dans la nouvelle bibliothèque de Bléré (en octobre ou novembre 2015).

Afin de définir les conditions d'intervention de Ciclic, il est nécessaire de signer une convention de partenariat.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide le projet de partenariat ;
- autorise M. le Maire à signer la convention.

5. SYNDICAT INTERCOMMUNAL ET COMMUNAUTE DE COMMUNES BLERE VAL DE CHER

5.1. DISSOLUTION DU SYNDICAT ET CREATION D'UN SERVICE COMMUN POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE

M. Vincent LOUAULT, Président du syndicat intercommunal Bléré Val de Cher, avait évoqué le devenir de cet organisme lors du conseil municipal du 24 septembre 2014. Il parlait d'absorption par la communauté de communes, sans transfert de compétence mais avec l'objectif de créer un service commun d'entretien des voiries de toutes les communes membres de la CCBVC.

Le comité syndical s'est réuni le 2 septembre 2015 pour statuer sur la dissolution au 31 décembre 2015 et sur le principe de création d'un service commun auprès de la CCBVC ; cette proposition a été approuvée à la majorité des votes. Les communes membres du syndicat doivent se prononcer à leur tour.

→ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la dissolution du syndicat intercommunal Bléré Val de Cher au 31 décembre 2015 ;
- approuve le principe de la reprise intégrale par la CCBVC des personnels administratifs et techniques composant le syndicat intercommunal, dans les conditions d'emploi, de statut et de carrière qui sont les leurs, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

- approuve le principe de la création d'un service commun par la CCBVC à compter du 1^{er} janvier 2016 par transfert direct en pleine propriété et à titre gratuit, sous forme d'apport en nature de l'actif et transfert direct du passif du syndicat à la CCBVC ;

- prend acte de la création d'une entente intercommunale entre la CCBVC et les communes de Azay sur Cher, Larcay et Véretz.

→ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention portant institution, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'un service commun entre la communauté de communes et ses communes membres ;
- autorise M. le Maire à signer ladite convention entre la CCBVC et la ville de Bléré (convention individualisée pour chaque commune).

5.2. COMMUNAUTE DE COMMUNES – MODIFICATIONS DES STATUTS

Lors de sa réunion du 24 septembre 2015, le conseil communautaire a délibéré en vue de proposer une modification des statuts de la communauté de communes Bléré Val de Cher. La modification concerne notamment le transfert de la compétence « planification des documents d'urbanisme » avec l'éventuelle mise en œuvre d'un PLU intercommunal.

Les articles modifiés sont les suivants :

Article 2 – point 1 : compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire

Ajout de « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale* ».

Article 3 : le siège social est fixé « 39 rue Gambetta – 37150 BLERE ».

Changement d'adresse bien que les travaux des futurs locaux ne soient pas terminés.

→ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la modification des statuts de la communauté de communes Bléré Val de Cher ;
- charge M. le Maire de transmettre la présente délibération à Mme la Présidente de la communauté de communes.

6. SYNDICAT DU CHER CANALISE – MODIFICATION DES STATUTS

Lors de sa réunion du 21 septembre 2015, le conseil du syndicat du Cher canalisé a voté, à l'unanimité, une modification statutaire concernant :

Article 1 : composition du syndicat

Adhésion de la commune de SAINT GEORGES SUR CHER

Article 4 : existence du syndicat

Le syndicat est constitué jusqu'au 31 décembre 2017.

Dans les statuts actuels, le syndicat existe jusqu'au 31 décembre 2015. Son existence est prolongée jusqu'en 2017 et une réflexion sur son devenir est engagée puisque la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations » sera dévolue aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- accepte l'adhésion de la commune de SAINT GEORGES SUR CHER au 1^{er} janvier 2016 ;
- accepte la modification des statuts du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- charge M. le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Président du syndicat.

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

● Décisions et arrêtés du Maire pris dans le cadre de sa délégation de compétences accordée par le conseil municipal

- Décision n° 2015-10 du 22 juillet 2015 : attribution du marché pour la préparation des repas du restaurant scolaire et des goûters de l'accueil périscolaire à RESTAUVAL – 37210 ROCHECORBON – à compter de la rentrée de septembre 2015.

	Prix unitaire en € H.T.	Prix unitaire en € T.T.C.
Repas maternelle	2,79	2,95
Repas primaire	2,89	3,05
Repas adulte	3,31	3,49
Goûters	0,45	0,47

- Décision n° 2015-11 du 25 août 2015 : reconduction du tarif unique de 10 € pour les emplacements du marché de Noël.

- Décision n° 2015-12 du 25 août 2015 : aménagement de la bibliothèque – signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le lot « gros œuvre » :

Montant initial : 40 527,75 € HT
Avenant : + 2 105,15 € HT
Nouveau montant : 42 632,90 € HT

- Arrêté n° 2015-147 du 16 septembre 2015 : création d'une régie de recettes pour la facturation et l'encaissement des services périscolaires (fusion des régies « restaurant scolaire » et « garderie »).

- Arrêté n° 2015-148 du 16 septembre 2015 : nomination d'un régisseur titulaire et d'un suppléant pour la régie de recettes des services périscolaires.

● **Comptes-rendus des commissions :**

- **commission urbanisme : 25 août et 29 septembre**

Avis sur les demandes de déclarations préalables, les permis de construire et les certificats d'urbanisme.

- **commission culture et vie associative : 1^{er} septembre**

1^{er} bilan (positif) de la saison culturelle, préparation du forum des associations et des animations de Noël, projets 2016.

- **commission immobilière : 8 septembre**

Avis sur les déclarations d'intention d'aliéner (aucune préemption), avis sur les projets de vente.

- **commission patrimoine : 15 septembre**

Choix des plans pour le projet « POMME », remise en état du plafond de la salle des fêtes suite aux infiltrations, projet sur le bâtiment « ex Bœuf Couronné ».

- **commission enfance-jeunesse : 17 septembre**

Point sur la rentrée scolaire, point sur le périscolaire, projets du conseil municipal des jeunes, plan vigipirate pour le groupe scolaire.

- **commission affaires économiques : 23 septembre**

Installation de commerces ambulants le dimanche, participation financière à la fête du commerce en Touraine.

● **Commission extra-municipale Bléré ville amie des abeilles :** réunions de juin, juillet et septembre.

● **CCAS :** procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 septembre

Organisation des 2 repas des seniors, nouvelle organisation pour la distribution des colis alimentaires, mise en place d'une bourse au permis de conduire, demandes d'aides

● **Informations sur l'accueil des migrants**

La séance est levée à 22h30.

M. le Maire invite les membres du public à poser des questions, s'ils le souhaitent.